

Règlement des tournois Accession

écrit par Webmestre AJEC | 1 avril 2023

Règlement des Tournois Accession à 9 joueurs.

Article 1 – Organisation générale.

Des tournois permanents à neuf joueurs avec huit parties à jouer sont ouverts à tous les adhérents sous réserve de qualification.

La participation à un de ces tournois se fait après qualification dans un tournoi à cinq joueurs N2 ou N3.

Ils se déroulent selon le règlement des tournois A.J.E.C., joués sur serveur.

Article 2 – Inscription.

L'inscription est gratuite et accessible à tous les adhérents qualifiés.

Elle doit être adressée au directeur du tournoi, comme indiqué dans le Courrier des Echecs ou le site web de l'A.J.E.C.

Article 3 – Système de départage.

En cas d'ex æquo pour la première place, les joueurs sont départagés par le système Sonneborn-Berger puis par leur score entre eux. Si cela ne donne rien, c'est le joueur ayant réalisé la plus forte progression au classement qui est déclaré vainqueur. Dans ce cas, les joueurs ex æquo bénéficient de la qualification au titre de l'article 4.

Article 4 – Qualifications.

Les trois premiers d'un tournoi Accession à neuf joueurs sont qualifiés pour le Championnat de France.

Le quatrième et le cinquième sont qualifiés pour un troisième tour de Coupe de France ou, à leur choix, pour un nouveau tournoi Accession..

Ces qualifications sont valables 3 ans après l'annonce des résultats.